



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Büchsenmacher/Büchsenmacherin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue à la profession
de d'armurier/armurière**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Armuriers et armurières

- Fabrication d'armes à feu
- Réalisation manuelle et mécanique d'éléments et de pièces d'armes en métal, en bois et en matière plastique
- Utilisation de techniques modernes et traditionnelles
- Montage de dispositifs optiques sur des armes à feu
- Maintenance, réparation et entretien d'armes à feu
- Fabrication et montage de pièces détachées
- Restauration d'armes à feu historiques
- Mise en place du fonctionnement général d'armes à feu et d'accessoires, et contrôle de la précision de visée
- Respect des dispositions juridiques relatives aux armes à feu, en particulier des lois sur les armes, sur les essais d'armes à feu, sur le contrôle des armes de guerre, sur les explosifs, ainsi que du droit de la chasse
- Application de dispositions juridiques relatives aux armes à feu, en particulier en ce qui concerne leur acquisition, détention, manipulation, transport, conservation, mise à disposition et fabrication
- Respect des dispositions relatives à la protection de la sécurité et de la santé au travail, ainsi qu'à la protection de l'environnement
- Exécution des tâches en tenant compte de l'assurance qualité
- Conseil et assistance aux clients
- Planification de la gestion des ordres en tenant compte des aspects relatifs à la sécurité et aux contraintes économiques, et affectation des matériaux.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les armuriers et armurières travaillent dans les entreprises artisanales de fabrication d'armes à feu, ainsi que dans le secteur de la production industrielle d'armes à feu. Ils travaillent en outre dans le secteur spécialisé de la vente d'armes.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communauté européenne 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre des métiers</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre des métiers</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BA nz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p>Système de notation /conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître armurier/maître armurière - Agent de maîtrise mécanique de précision 	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à d'armurier/armurière en date du 26.05.2010 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I P) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.02.2010 (BA nz. - Journal des annonces officielles AT 30.07.2010 113a)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Système de formation « en alternance » : Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. Formation en entreprise et en école : La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des informations supplémentaires à :</p> <p>www.berufenet.de www.europass-info.de</p>